

# ENFANTS AVEUGLES ET LECTURE



*par Monique Duchateau\**

*À partir d'une analyse de ce qui favorise ou entrave l'accès des enfants aveugles à la lecture, Monique Duchateau plaide pour un développement de l'offre de livres en braille et explique à quelles conditions ce développement est possible.*

**O**n ne peut pas lire dans le noir ! Il y a une vingtaine d'années, la seule association qui proposait des livres aux enfants aveugles s'appelait : « Association pour les aveugles : la lumière par le livre », titre évocateur qui montrait la volonté des bénévoles de faire sortir les aveugles de leur nuit définitive grâce au livre.

Mais « comment font-ils pour écrire et pour lire ? » telle est souvent l'exclamation d'un public néophyte lorsque l'on évoque la lecture des enfants aveugles.

Ils utilisent le braille, mais en France les livres en braille sont rares, beaucoup de jeunes aveugles n'ont « pas grand chose à se mettre sous les doigts », ils perdent peu à peu l'habitude de lire et deviennent comme des illettrés - partiellement incapables de lire et d'écrire - se contentant de cassettes et dictant leur courrier à des bénévoles.

En 1997, notre association, l'ANPEA se bat comme il y a trente-trois ans pour que le braille soit reconnu comme une écriture à part entière, l'écriture des enfants aveugles,

\* Monique Duchateau est secrétaire générale de l'ANPEA (Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles), 12 bis rue de Pipus, 75012 Paris. Tél. 01 43 42 40 40. Voir encadré p.88

qui en ont besoin comme les petits voyants dès leur arrivée dans ce monde. C'est leur moyen de communication et ils en auront besoin encore au XXI<sup>e</sup> siècle, même si les moyens de production seront, nous l'espérons, améliorés.

## LES ENFANTS AVEUGLES

Ce sont avant tout des enfants, comme les autres. Il y en a qui sont intelligents, d'autres malins, ou paresseux, et certains qui sont les trois à la fois...

### Qui sont-ils ?

Ils sont environ 2000 (sur 70 000 aveugles, des personnes âgées pour la plupart), mais la France est un des rares pays européens à ne pas avoir de statistiques fiables sur le handicap. En France, l'école est gratuite et obligatoire depuis Jules Ferry (1881), sauf pour les enfants aveugles et les sourds pour lesquels il



Lire avec ses doigts © ANPEA

a fallu attendre, 100 ans plus tard, la loi de 1975, qui permettait le financement des prix de journée des établissements spécialisés, et 1982-1983 pour les premiers textes sur l'intégration dans les écoles ordinaires.

Depuis, de nombreux textes ont vu le jour et en particulier, en 1988, l'annexe 24 quinquies qui crée les SAAIS - Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire - pour les enfants aveugles ou malvoyants.

Ces services, rattachés à un établissement ou autonomes, apportent aux enfants toutes les techniques de compensation de leur handicap (locomotion, techniques de la vie journalière, documents en braille et en relief...), la pédagogie spécialisée étant dispensée par un maître spécialisé (CAPSAIS option B).

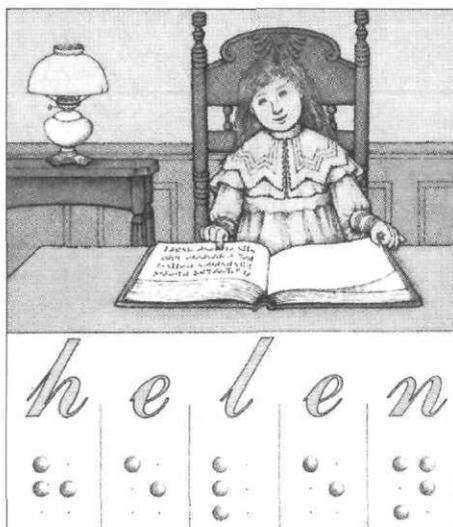
En théorie, un enfant aveugle peut suivre toute sa scolarité en milieu ordinaire mais il y a d'énormes disparités géographiques, des établissements spécialisés mal répartis, de grosses difficultés pour créer des SAAIS.

De plus, certains parents préfèrent choisir une scolarité primaire plus protégée (à la maternelle, il n'y a pas de problème) et choisissent encore de déménager pour se rapprocher d'un établissement lorsque l'heure d'apprendre à écrire a sonné.

Enfin, il y a nos enfants déficients visuels avec des handicaps associés (50% des enfants de nos adhérents) qui ont besoin d'un suivi beaucoup plus important, mais qui peuvent aussi accéder à la lecture en braille et au dessin en relief, et pour lesquels nous demandons des maîtres en milieu spécialisé.

### Comment accèdent-ils à la lecture ?

L'enfant aveugle compense son absence totale d'accès à l'écrit par le visuel, en utilisant l'ouïe, le toucher, la mémoire et surtout le braille qui est le seul système d'écriture accessible aux aveugles. C'est un système de 6 points (8 en braille informatique) avec 2



ill. Colette Camil.

in *Helen, la petite fille du silence et de la nuit*, Centurion

colonnes de 3 points. La combinaison de ces 6 points permet de former toutes les lettres de l'alphabet, les ponctuations, signes mathématiques...

Le braille est un système génial qui permet une lecture beaucoup plus rapide qu'avec les gros caractères pour les malvoyants que l'on fait souvent « passer au braille » pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsque leur vision est par trop partielle. Il a deux gros inconvénients :

- il est encombrant (1 page noire =



La machine braille, la tablette et le poinçon © ANPEA

4 pages braille avec un papier beaucoup plus épais),

- il n'est pas utilisé par les éditeurs ordinaires et il faut transcrire les livres.

La lecture s'effectue avec la pulpe de l'index des deux mains.

L'écriture est possible à l'aide :

- d'une tablette et d'un poinçon, très peu utilisés aujourd'hui car cela demande une grande gymnastique intellectuelle pour les petits d'inverser les points pour l'écriture en relief

- d'une machine à écrire Perkins avec un clavier de 6 touches et la possibilité de se relire immédiatement, mais bruyante et encombrante

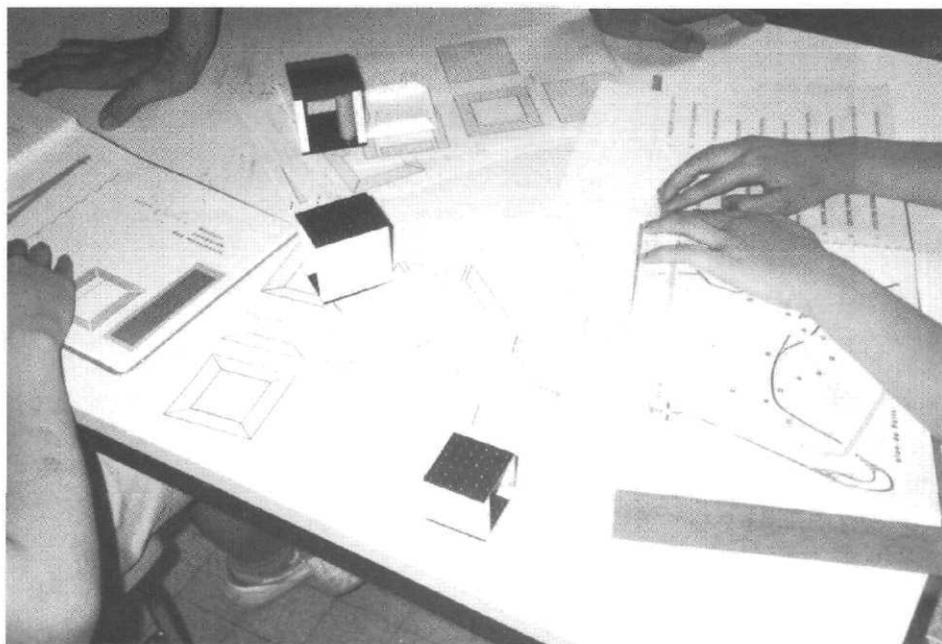
- de matériels informatiques comme les blocs-notes braille, servant à la fois de machines à écrire le braille et d'écrans tactiles lorsque, connectés à un PC, ils permettent de lire l'écran et d'utiliser les logiciels ordinaires, mais ils sont très onéreux.

## Le relief et la couleur

80% de l'information étant véhiculée par le canal visuel, il est extrêmement important de compenser par toutes sortes d'autres canaux : auditifs, olfactifs, sensitifs... pour permettre aux enfants aveugles de construire leur imaginaire et aussi d'éviter le verbalisme (défaut que développent certains aveugles qui emploient un vocabulaire extrêmement riche en apparence mais dont ils ne connaissent pas le sens).

En ce qui concerne les couleurs, les enfants aveugles peuvent se construire un monde à eux : le vert c'est la couleur préférée de maman, le rouge, c'est cette jupe que ma tante m'a offerte ou la couleur du feu...

Pour les formes, les parents ont toujours fait preuve d'imagination pour faire toucher un



Reconstituer un volume à partir d'une image en relief. « Les clés pour bâtir » Cité des Sciences et de l'Industrie © ANPEA

maximum de choses - dans la limite des accords des gardiens des expositions et de leur propre hauteur - mais aussi pour réaliser des maquettes ou miniatures permettant à l'enfant de se représenter l'éloigné, l'inaccessible (la montagne) ou l'intouchable comme la mouche ou le crocodile.

Depuis quelques années, on voit se développer le dessin en relief qui, variant les matières et les formes volontairement simplifiées, même stylisées (sinon elles sont incompréhensibles avec les doigts), permet de développer l'imagination des petits comme des plus grands, avec pour ceux-ci un apprentissage plus long pour « comprendre » les formes. C'est pour cela que l'ANPEA demande le développement des livres en relief et leur mise à disposition du tout-petit le plus tôt possible.

Pour les enfants devenus aveugles, il y a moins de difficultés pour l'accès aux formes s'ils ont vu assez longtemps pour en garder la mémoire.

## **PAS GRAND CHOSE À SE METTRE SOUS LES DOIGTS EN 1997**

Il n'y a jamais eu de livres en braille pour les enfants aveugles, exceptés quelques-uns, produits point par point, avec le poinçon, par des associations de bénévoles ou les parents eux-mêmes.

### **Une offre limitée**

L'éclosion des techniques informatiques dédiées à la déficience visuelle avait fait naître un grand espoir dans les années 80 et l'ANPEA, très concernée par ces nouvelles technologies, organisait alors le premier Salon des Techniques pour Aveugles et Amblyopes - SETAA - devenu depuis le salon AUTONOMIC.

Dans les années 90, on voit apparaître les premiers livres sur disquette. Ces livres augmentent le nombre d'ouvrages lisibles en braille via la plage tactile en braille éphémère

et donc accessibles pour les aveugles. Le support n'est pas encombrant comme les volumes braille mais il présente des inconvénients ; le lecteur aveugle ne peut appréhender la structure et l'architecture d'un texte. En effet, le terminal braille propose une lecture de 20, 40 ou 80 caractères à la fois, soit une ligne en « noir », l'informatique ne concerne qu'un petit nombre d'aveugles (coût, complexité des techniques, formation...) et ne résout pas le problème des petits enfants qui ont besoin d'apprendre le toucher et d'accéder aux images.

Si les problèmes d'écriture sont en partie résolus par les moyens actuels, la lecture reste un problème essentiel dans la mesure où l'édition en braille est restée confidentielle - 400 titres par an dont 200 scolaires - et même clandestine puisque le problème des droits d'auteur sur les transcriptions n'est pas résolu. Pour chaque transcription de livre il faut demander l'autorisation de l'éditeur premier et attendre son éventuel accord - certains éditeurs refusent ou ne répondent pas.

L'un des transcripteurs négocie la transcription pour un seul exemplaire en braille et bloque ainsi toute possibilité de le reproduire pour d'autres lecteurs.

Certains ne demandent même pas l'autorisation car ils sont pris par l'urgence à transcrire le livre et/ou ils n'ont pas les moyens de payer le montant des droits d'auteur - ce qui constitue pourtant une misère pour l'éditeur.

### **Des prix prohibitifs**

Le nombre limité d'exemplaires, ajouté aux difficultés de l'adaptation de certains livres, scolaires en particulier, entraîne également des prix prohibitifs.

Même si beaucoup d'associations sont financées par des subventions publiques ou des donateurs privés, le prix des livres pour les enfants aveugles reste insupportable pour nombre de parents.

« La Petite Taupe » coûte 72 F aux Éditions Milan, 300 F à l'association « Les Doigts qui Rêvent ». Ce livre, adapté en braille et en relief, n'a été produit qu'en 100 exemplaires, faute de financement. Conséquences : à Noël, plusieurs enfants aveugles n'ont pas eu le livre commandé. Il faut un minimum de 50 exemplaires en commande et 3 mois de délai pour sortir à nouveau « La Petite Taupe ».

Les livres scolaires peuvent être vendus entre 500 et 2000 F suivant le nombre de volumes (100 à 150 F pour une édition en noir). Nous n'évoquerons pas les romans qui sont pratiquement inexistantes. Et comment peut-on se payer *La Petite marchande de prose* de Daniel Pennac à 458 F les 4 volumes en braille intégral ?

### **Autres difficultés**

#### **Le manque de professionnalisme et de vrais éditeurs :**

Comme on manque de tout, on se contente souvent de ce que l'on trouve, avec des fautes de braille (ce sont des bénévoles pleins de bonne volonté mais pas suffisamment formés qui transcrivent les textes). Les éditeurs professionnels se comptent sur les doigts d'une main.

#### **Les livres scolaires :**

Doit-on les transcrire en entier ou seulement les exercices pour gagner du temps et de l'argent, comment adapter les cartes, schémas, graphiques ou bandes dessinées qui se trouvent dans les livres actuels, de façon à ce qu'ils aient un intérêt pédagogique quelconque pour les jeunes ?

#### **Les livres pour les petits :**

Il n'y a qu'une quarantaine de titres pour les petits avec des illustrations en relief de différentes textures et certains sont encore des maquettes qui attendent un éventuel sponsor.

### **Pas de librairie :**

Aucune librairie spécialisée n'existe. Les parents sont informés par le bouche à oreilles et les revues des associations comme la nôtre ou notre présence aux salons du livre ou des handicapés (AUTONOMIC).

Une base de données est en cours de constitution pour recenser les livres adaptés existants et leur lieu de détention.

### **Pas de bibliothèque :**

Aucune bibliothèque spécialisée n'existe, tout au moins pour les enfants. Pour les adultes, il en existe une seule, à Paris, avec 50 000 titres en un seul exemplaire. Sur les rayons des bibliothèques ordinaires, les livres en braille sont rares. On leur propose par contre de plus en plus souvent des livres-cassettes mais ceux-ci, s'ils sont un excellent complément, ne remplacent pas les livres.

## **LECTURE EN BRAILLE AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE**

À la veille d'un nouveau siècle, où les technologies audiovisuelles vont encore progresser de façon extraordinaire, doit-on encore se battre pour le braille ?

### **La nécessité du braille**

Vocabulaire, orthographe, culture s'acquerraient d'abord par la lecture. Que diraient les voyants s'ils n'avaient pour lire que des livres sur cassettes ? Que diraient les éditeurs si les voyants abandonnaient les livres ?

Nous avons tous une mémoire écrite et une mémoire orale. Elles sont complémentaires et il faut absolument cultiver les deux. Ce que les enfants aveugles ont sous les doigts avec le braille, c'est exactement la même chose que ce que nous avons sous les yeux.

De plus, si nous voulons que les enfants d'aujourd'hui, qui lisent couramment en braille, continuent à le faire demain, il faut développer l'offre de livres en braille.



Le braille éphémère sur une page tactile © ANPEA

## **Les apports des nouvelles technologies**

Toutes les nouvelles technologies n'excluent pas les aveugles, au contraire. Un certain nombre de techniques les ont même fait progresser dans l'accès à l'information écrite :

- les CD-Rom, à condition que leur accès soit adapté, leur permettent enfin de consulter eux-mêmes les dictionnaires et les encyclopédies,
- le scanner leur permet d'accéder de façon autonome à tout document dactylographié (ou presque),
- Internet enfin leur ouvre les pages des journaux qu'ils ne pouvaient ni consulter, ni choisir.

## **Les attentes pour demain**

Les livres, tous les livres, au même prix que pour les voyants.

Nous ne demandons pas la charité, seulement l'égalité des droits des enfants et des adultes pour l'accès aux livres avec le finan-

cement du surcoût. Depuis 30 ans, l'ANPEA préconise le prélèvement d'une taxe de solidarité sur tout livre noir vendu en France.

- le développement de la production de braille et du relief avec, grâce à ce fonds créé par la taxe, la mise en place d'une imprimerie nationale spécialisée

- que les éditeurs ordinaires accordent automatiquement le droit de transcrire leurs livres et que les transcripteurs de braille puissent faire des déclarations de transcription annuelles et non plus titre par titre

- que les bibliothécaires commandent des titres en braille et qu'ils aient la

possibilité de le faire par une bibliothèque centrale...

Notre association crie dans le désert depuis 33 ans. Nous espérons en 1998 être enfin entendus :

- par les bibliothécaires pour qu'ils puissent, par leurs demandes, permettre le développement de l'édition braille et ainsi en faire baisser le prix

- par les politiques pour changer la loi sur les droits d'auteur et instaurer la taxe de solidarité pour le livre braille.

Et pourquoi ne pas rêver que nos enfants aient la possibilité d'acheter des livres en braille à 10 Francs dans un supermarché ! ■

## Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ou gravement déficients visuels

*Unique association nationale de parents d'enfants aveugles ou gravement déficients visuels, avec ou sans handicap associé, l'ANPEA regroupe la majorité des familles concernées et un grand nombre de professionnels. Elle joue un rôle essentiel d'information et de conseils aux familles. Partenaire des pouvoirs publics aux côtés des associations représentatives, l'ANPEA fait entendre la voix des parents pour promouvoir l'accès à des lieux d'éducation et de vie pour les enfants multihandicapés et ceux d'entre eux devenus adultes, l'accès aux écoles comme les autres, l'accès à la lecture et à la culture, à tous les livres quel que soit le support : braille papier, braille éphémère, relief ou gros caractères pour tous les enfants aveugles ou malvoyants.*

*L'ANPEA édite la revue trimestrielle « Comme les autres », référence indispensable pour les parents comme pour les professionnels, ainsi que d'autres publications : brochures, guides, actes de congrès ou colloques ANPEA, etc.*

A.N.P.E.A. - 12 bis, rue de Picpus, 75012 Paris. Tél. 01 43 42 40 40 - Fax 01 43 42 40 66  
E-mail : anpea @ pratique.fr